



## Changement de statut scientifique à salarié

-----  
Par David11

Bonjour,

Je suis doctorant de nationalité algérienne bientôt en fin de contrat avec le statut scientifique qui aura duré 3 ans. Ma première carte de séjour scientifique commençait le 1/10/2014 et la nouvelle loi liée à la modification du début de validité fait que la date d'instruction du dossier décale la date par rapport à la fin de mon contrat. Je m'explique actuellement ma carte commence le 04/02/2017 et se termine donc 4 mois après la fin effective de mon contrat de travail (30/09/2017).

J'ai trois questions :

- 1- si je trouve une entreprise, est-il possible de faire un changement de statut 7 ou 8 mois avant la fin de la présente Carte de séjour (à cause de ce décalage)?
- 2- Est-ce que je peux sinon commencer avec une autorisation provisoire de travail ?
- 3- Y'a t-il une nécessité d'avoir le diplôme de docteur pour faire le changement de statut, car je pense soutenir dans les 2 mois qui suivent mon embauche?

Je vous remercie infiniment.

Cordialement.

-----  
Par Tisuisse1

Votre préfecture détient vos réponses.